

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/10/2024

Présents : ROCHAS Marc, DALMASSO Gérard, DUSSART Catherine, BENOIST Luc, DAVAZE Lucas, GAGNIERE Richard, Anne DEPREZ, APPERE Yann, VALLIER Christophe

Absents : SIMONE Walter, Frédérique PUISSAT

Pouvoir : SIMONE Walter à ROCHAS Marc

Secrétaire : Anne DEPREZ

Séance ouverte à 19h36, sous la présidence de Marc ROCHAS Maire

1) Approbation du PV du 5 septembre 2024

→ Approuvé à l'unanimité

2) Eau et Assainissement décision modificative n°1

→ Approuvé à l'unanimité

3) Aménagement cœur de village choix de l'entreprise

Suite à un nouveau rendez-vous avec l'entreprise en raison de soucis d'évacuation des eaux de pluie provenant du toit de l'église, un autre devis a été présenté. Il a également été demandé d'adapter la première marche du futur escalier afin de ne pas gêner le déneigement et permettre également d'absorber les légers mouvements de terrain (fortes pluies, sécheresse...)

2 entreprises ont répondu :

PMP (Pinaud Maçonnerie Paysage) 38 295.60€ TTC

SARL Puissat Journet 72 938.16€ TTC

L'entreprise Pinaud Maçonnerie Paysage a été retenue

→ Approuvé à l'unanimité

4) Travaux pour piste de VTT-VTTAE.

Trois entreprises ont répondu pour ce projet de création d'une piste VTT.

FGTP Florian Guivar'ch 14 220.00€ TTC

Fabien CLAVIER 12 750.00€ TTC

Edelweiss Paysage 14 700€ TTC

Présentation du circuit : boucle une montée et deux descentes

La totalité se trouve sur du terrain communal

Ce projet est subventionné par le département

Entreprise retenue FGTP, le devis étant plus détaillé

→ Approuvé à l'unanimité

5) Opération « un arbre un habitant » Plantation d'au moins 5 arbres.

Dans la suite de l'aménagement du centre bourg, la commune souhaite planter des arbres (école, église...). Le département subventionne ces projets à la condition que 5 arbres soient plantés.

Proposition : 2 pour la cour, 2 vers l'église, 1 au pont du ratier

Le conseil municipal approuve ce projet mais décide de rediscuter des emplacements.

→ Approuvé à l'unanimité

6) Personnel – Protection sociale complémentaire prévoyance – Adhésion, à la convention de participation proposée par le CDG38

Le contrat de prévoyance permet aux agents en maladie de maintenir leur salaire au-delà de 3 mois. Le contrat avec GRAS SAVOYE arrive à échéance au 31 décembre 2024. Le centre de gestion, après appel d'offre, propose de conclure le nouveau contrat avec Allianz.

Monsieur le Maire propose de passer la participation communale à 26€/mois/agent

→ Vote : 9 pour, 1 abstention

7) Délégation au Maire de l'admission en non-valeur des créances locales de faible montant.

Pour constater l'irrécouvrabilité des créances (impayés trop anciens), le conseil municipal peut, sur demande du SGC, les admettre en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune. Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure pour les créances de faible montant la loi autorise désormais la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil de 100€

→ Approuvé à l'unanimité

Questions Diverses

- Changement d'hébergeur site web en cours de recherche, l'hébergeur actuel n'accepte plus que les paiements par carte bleue et non par mandat administratif
- Marché de noël le 1^{er} décembre
- Relance TE38 pour un lampadaire mal placé (La Chapelle), voir avec la création du parking
- Mr le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il est interdit de communiquer tout type d'information concernant les demandes de travaux et permis de construire en cours d'instruction.

La séance est levée à 21h22

Vu pour être affiché le , conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes. A Château-Bernard, le2024.

M. Le Maire
Marc ROCHAS

La secrétaire,
Anne DEPREZ